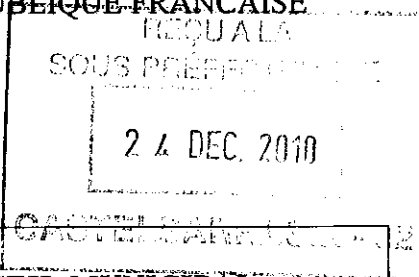


DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MOISSAC



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 décembre (23/12/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 décembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,
M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Marie CAVALIE (représentée par Mme LASSALLE), Mme Marie CASTRO (représentée par Mme HEMMAMI), Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoints**,
M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. EMPOCIELLO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoints**,
Mme. Eliane BENECH, **Conseillers Municipaux**

M. GUILLAMAT est nommé secrétaire de séance.

**09 – 23 Décembre 2010
TARIFS MARCHÉ COUVERT**

Rapporteur : M. CHAUMERLIAC

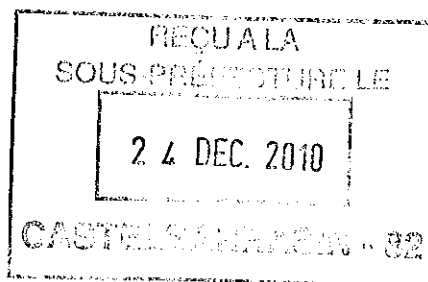
Vu la délibération n° 16 du 28 juillet 2005 fixant le loyer mensuel des loges, modifiée par la délibération n° 09 en date du 10 décembre 2009

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire proposant une augmentation de 3 % des loyers des loges pour l'année 2011

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à 24 voix pour ; 2 voix contre (Mme ROLLET ; M. CHARLES) et 5 abstentions (Mmes GALHO ; NICODEME ; MM. ROQUEFORT ; BENECH ; GAUTHIER),

DECIDE de modifier le loyer mensuel des loges comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2011

N° Loge	Surfaces en m ²	Linéaire en m	Loyer mensuel en €uros 2010	Loyer mensuel en €uros 2011
1	18.69	7.63	295	304
2	10.73	3.40	160	165
3	11.67	6.28	200	206
4	46.01	14.20	670	690
5	39.45	14.17	575	590
6	25.53	9.06	370	380
7	20.65	5.90	300	310
8	11.88	6.16	145	150
9	12.93	3.40	150	155
10	21.49	10.11	320	330
11	14.87	13.34	215	220
12	11.84	8.62	160	165



Pour copie conforme
 Moissac le 24 décembre 2010



Le Maire,
 Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
 De la transmission en préfecture le :
 De sa publication et/ou notification le :